

Délibération n°2020-21

Relative à la décision modificative n°1 du budget annexe de Merville

La réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille Lesquin et de Merville (SMALIM) n'a pu se tenir ce vendredi 17 juillet 2020, le quorum n'ayant pas été atteint.

Conformément à l'article 7.4 des Statuts du SMALIM, le Comité Syndical du SMALIM, dument convoqué en date du 17 juillet 2020, s'est réuni le 22 juillet 2020 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Merville »,

Aucun quorum n'est exigé lors de cette seconde séance.

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Joël DUYCK.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame MARAIS-BEUIL, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Bruno FICHEUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis CAUCHE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les décisions budgétaires adoptées sur l'exercice 2020,

Vu la délibération n°2020-07 relative au règlement visant à assurer la continuité du fonctionnement du SMALIM afin de faire face au covid-19,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 17/08/2020

Reçu en préfecture le 18/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-200006120-20200722-D_2020_21-BF

D'émettre un avis favorable sur la Décision modificative n°1 du budget annexe de Merville de l'exercice 2020, telle que figurant au document budgétaire ci-joint.

Votes Pour : Unanimité

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé par : CHRISTOPHE COULON
Date : 24/07/2020
Qualité : PRESIDENT

